

EB45.R36 Deuxième rapport du Comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées : Rapport de situation sur l'application

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur les progrès réalisés dans l'application des recommandations¹ contenues dans le deuxième rapport du Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées;

Rappelant les dispositions des résolutions EB37.R43, WHA19.30, EB39.R42, WHA20.22, EB41.R40, WHA21.32, WHA21.33 et EB43.R38; et

Considérant que le Conseil, au cours de la présente session, a fait à l'Assemblée mondiale de la Santé une recommandation portant sur la recommandation 21,

1. NOTE que le Directeur général continue de collaborer à la poursuite de l'étude inter-institutions sur les recommandations 4, 24 et 26;
2. NOTE également que le Directeur général étudie plus avant la possibilité d'établir des indicateurs financiers (recommandation 29) et fera rapport à ce sujet au Conseil lors de sa quarante-septième session;
3. SOUSCRIT à la proposition du Directeur général selon laquelle il n'y aurait pas avantage, pour le moment, à aller plus avant dans l'application de la recommandation 43 ii), tant qu'il n'aura pas été possible d'examiner le montant des dépenses directement imputables aux conférences et réunions; et
4. PRIE le Directeur général de présenter à la Vingt-Troisième Assemblée mondiale de la Santé un rapport complet sur la mise en œuvre des recommandations du Comité *ad hoc* et sur les décisions adoptées à ce sujet par l'Assemblée de la Santé et le Conseil exécutif.